

PLAN DE COURS

AME-7058 : Santé publique en aménagement du territoire

NRC 12995 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le paradigme de la pensée médicale moderne ne considère souvent que les besoins directs des individus qui sont malades. Or, la santé est plus que l'absence de maladie et prend souvent racine dans les habitudes de vie et dans l'environnement dans lequel les personnes évoluent. L'objectif de ce cours est de bonifier la vision de l'aménagement du territoire par l'intégration d'une perspective de santé publique. L'étudiant a l'occasion de développer ses connaissances sur les principales méthodes d'analyses en santé publique et les principaux indicateurs de santé pertinents pour l'aménagiste. Il est également initié aux méthodes d'évaluation d'impact sur la santé dans les projets d'aménagement. L'étudiant qui a réussi le cours AME-6058 ne peut s'inscrire à ce cours.

La formation hybride combine, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des étudiants et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance. La partie en ligne du cours se déroule sur monPortail. La partie en présentiel se déroule sur le campus de l'Université Laval à des jours, heures et locaux déterminés. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	15h30 à 18h20	FAS-078	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138504>

Coordonnées et disponibilités

Alexandre Lebel

Professeur

FAS-1644

<https://www.esad.ulaval.ca/personnel/professeurs/alexandre-lebel.html>

alexandre.lebel@esad.ulaval.ca

Soutien technique

Centre de services et de ressources en technopédagogie (CSRT)

Pavillon La Laurentienne, local 0333

(418) 656-2131, poste 408255

Aide@csrt.ulaval.ca

Toutes sessions	
Du lundi au vendredi	08h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
But	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiants vivant une situation de handicap-Demande d'accommodations scolaires	5
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
API-1A	6
API-1B	6
API-1C	6
API-2-	6
Examen de session	6
Examen d'intégration	6
Barème de conversion	7
Politique sur le plagiat	7
Gestion des délais	7
Qualité du français	7
Évaluation de l'enseignement	7
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Portail thématique de la Bibliothèque	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

L'accroissement des iniquités de santé ainsi que des difficultés que certains milieux ont à se développer nous invitent à mieux cerner les relations réciproques entre dynamiques territoriales et dynamiques sanitaires. Avec l'adoption de la Charte d'Ottawa en 1986, l'Organisation mondiale de la Santé reconnaît l'importance de la création et du maintien de milieux de vie favorables à la santé et que la santé des populations ne peut être séparée des autres objectifs de développement de la société.

Plus récemment en octobre 2016, le Québec a lancé sa Politique gouvernementale sur la prévention de la santé. Cette nouvelle politique vise notamment à « *outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale* ». L'action intersectorielle se situe donc au cœur de la Politique et lance un appel clair à tous les intervenants dont les actions peuvent influencer la santé ou les saines habitudes de vie.

La planification d'un milieu de vie est toutefois une opération complexe. Elle est le résultat de l'interaction entre les caractéristiques naturelles d'un territoire et d'un ensemble de choix politiques, économiques, culturels et sociaux se distribuant à toutes les échelles géographiques. Le développement de connaissances et de compétences interdisciplinaires permettant de mieux comprendre ces interactions est donc particulièrement important pour contribuer au développement sain et durable d'un territoire.

But

L'objectif général de ce cours est de bonifier la vision de l'aménagiste par l'intégration d'une perspective d'intervention interdisciplinaire centrée sur des objectifs de santé publique.

Objectifs généraux

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure :

- d'identifier les principaux déterminants de la santé rencontrés en aménagement du territoire,
- de reconnaître le rôle de l'aménagement dans la gestion de la santé des populations,
- de reconnaître le rôle de la santé publique dans le développement des milieux de vie,
- de réaliser une l'évaluation d'impact en santé (EIS) pour un projet d'aménagement du territoire,
- de développer un point de vue critique des "causes environnementales" de la santé à partir d'une réflexion interdisciplinaire.

Ce cours intéressera tout étudiant de 2e ou 3e cycle qui désire développer une pratique professionnelle interdisciplinaire qui concerne les interventions en aménagement du territoire, en santé communautaire ou en santé publique. Il intéressera également les étudiants engagés dans un processus de recherche impliquant l'analyse de la distribution spatiale de la santé et de ses déterminants.

Approche pédagogique

Les cours seront principalement des exposés magistraux donnés par le professeur. Certains cours de la session pourraient être animés par des chercheurs qui étudient des questions de santé publique qui font intervenir des aspects de l'aménagement du territoire. D'autres seront consacrés à des ateliers pratiques visant à élaborer une réflexion interdisciplinaire sur un sujet faisant appel aux connaissances acquises dans le cours, et aux connaissances multidisciplinaires offertes par les membres de l'équipe.

Durant ce cours, l'étudiant aura à consulter la littérature scientifique, en français et en anglais, et aura l'occasion de mettre en pratique ses connaissances dans le cadre des ateliers pratiques interdisciplinaires (API).

Activités d'apprentissage:

a) Atelier pratique interdisciplinaire-1. Cet atelier vise à intégrer les concepts vus en classe par la création d'un modèle théorique original qui met en évidence le rôle de l'aménagement du territoire sur des questions de santé publique. Il sera réalisé en équipes de 4 à 6 étudiants, mais inclut une évaluation individuelle de l'intégration de l'interdisciplinarité par son équipe de travail.

b) Atelier pratique interdisciplinaire-2. Cet atelier vise à intégrer de façon concrète les concepts et les outils vus en classe en réalisant sommairement toutes les étapes d'une évaluation d'impact en santé (EIS). Il sera effectué en équipe dans des conditions similaires à

l'API-1. L'API-2 comprend la production d'un rapport d'EIS professionnel. Si les conditions le permettent, l'API-2 pourrait être réalisé sur un projet d'aménagement réel proposé par l'organisme "Ça marche Doc!", pourrait inclure un exposé oral, un débat, ou une évaluation de l'intégration de l'interdisciplinarité par les équipes de travail.

c) Examen de session. L'examen de session aura lieu avant la semaine de lecture et vise simplement à évaluer la compréhension du contenu théorique vu en classe et des lectures identifiées par le professeur. Les étudiants auront droit à une page de notes personnelles (une seule page recto verso en format papier). Si l'examen ne peut avoir lieu en classe, chacun des étudiants auront accès à un examen électronique personnalisé et pourront le réaliser à l'aide de leurs notes de cours.

d) Examen d'intégration. L'examen d'intégration vise également à évaluer la compréhension du contenu théorique vu en classe et des lectures identifiées par le professeur. Cet examen est beaucoup plus court que le précédent. Toutefois, au moins 50% de l'examen reposera sur une question à développement qui nécessitera d'intégrer les connaissances fondamentales explorées durant la session. Cet examen sera réalisé suite à la discussion portant sur les résultats de l'examen de session durant laquelle toutes les réponses auront clairement été expliquées. Pour l'examen d'intégration, les étudiants auront droit à une page de notes personnelles (une seule page recto verso en format papier) ainsi qu'à l'examen de session corrigé qui leur aura été remis. Si l'examen ne peut avoir lieu en classe, chacun des étudiants auront accès à un examen électronique personnalisé et pourront le réaliser à l'aide de leur notes de cours.

Étudiants vivant une situation de handicap-Demande d'accommodations scolaires

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Matériel de cours	
Ateliers	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Ateliers pratiques interdisciplinaires (Somme des évaluations de ce regroupement)			65 %
API-1A	Dû le 3 févr. 2022 à 12h00	En équipe	10 %
API-1B	Dû le 17 févr. 2022 à 12h00	En équipe	10 %
API-1C	Dû le 24 févr. 2022 à 12h00	Individuel	5 %

API-2-	À déterminer	Individuel	40 %
Examens (Somme des évaluations de ce regroupement)			35 %
Examen de session	Le 3 mars 2022 de 15h30 à 18h20	Individuel	20 %
Examen d'intégration	Le 14 avr. 2022 de 15h30 à 18h20	Individuel	15 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

API-1A

Date de remise : 3 févr. 2022 à 12h00
Mode de travail : En équipe
Pondération : 10 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

API-1B

Date de remise : 17 févr. 2022 à 12h00
Mode de travail : En équipe
Pondération : 10 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

API-1C

Date de remise : 24 févr. 2022 à 12h00
Mode de travail : Individuel
Pondération : 5 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

API-2-

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 40 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Examen de session

Date : Le 3 mars 2022 de 15h30 à 18h20
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %
Remise de l'évaluation : à déterminer
Matériel autorisé : Une feuille de notes personnelles recto-verso, format papier.

Examen d'intégration

Date :	Le 14 avr. 2022 de 15h30 à 18h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Remise de l'évaluation :	à déterminer
Matériel autorisé :	Notes personnelles, une page recto-verso papier, examen de session corrigé.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	84,5	89,49
A-	79,5	84,49
B+	74,5	79,49
B	69,5	74,49
B-	64,5	69,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	60,5	64,49
C	60	60,49
E	0	59,99

Politique sur le plagiat

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 29 à 46 de ce règlement.

Ce règlement s'applique à toutes les activités exigées de l'étudiant dans le cadre de son cours et de son programme d'études. Les conséquences peuvent varier selon la ou les infractions commises. Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#) et le document [Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir](#).

Gestion des délais

Tout travail remis en retard sera attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Au-delà de cinq jours, le travail ne sera pas accepté et la note de 0% sera attribuée.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant de remettre une évaluation dans les délais prescrits. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'étudiant d'en avertir la personne assurant l'encadrement le plus tôt possible afin d'arriver à une entente pour une extension ou à envisager des alternatives.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante ne se verra accorder aucune note jusqu'à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, des Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#), le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 15% dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire

d'appréciation en ligne ou transmis par la poste selon le cas. Votre opinion est très importante, car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Site du cours AME-6058

URL : [Site du cours AME-6058](#)

Date d'accès : 18 décembre 2012

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Etc.

Pour explorer les ressources spécifiquement pour l'aménagement du territoire, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.bibl.ulaval.ca/web/amenagement> 

Bibliographie

Bibliographie

Brown, T., G. J. Andrews, S. Cummins, B. Greenhough, D. Lewis & A. Power. 2017. *Health geographies: a critical introduction*. John Wiley & Sons.

Buettner, D. & S. Skemp (2016) Blue Zones: lessons from the world's longest lived. *American journal of lifestyle medicine*, 10, 318-321.

Derrible, S. 2019. *Urban engineering for sustainability*. Cambridge (MA): MIT Press.

Frank, L. D., B. E. Saelens, J. Chapman, J. F. Sallis, J. Kerr, K. Glanz, S. C. Couch, V. Learnihan, C. Zhou, T. Colburn & K. L. Cain (2012) Objective Assessment of Obesogenic Environments in Youth: Geographic Information System Methods and Spatial Findings from the Neighborhood Impact on Kids Study. *American Journal of Preventive Medicine*, 42, e47-e55.

Frank, L. D., J. F. Sallis, T. L. Conway, J. E. Chapman, B. E. Saelens & W. Bachman (2006) Many pathways from land use to health: associations between neighborhood walkability and active transportation, body mass index, and air quality. *Journal of the American Planning Association*, 72, 75-87.

Frieden, T. R. (2015) The future of public health. *New England Journal of Medicine*, 373, 1748-1754.

--- (2017) Evidence for health decision making—beyond randomized, controlled trials. *New England Journal of Medicine*, 377, 465-475.

Frohlich, K. L. & L. Potvin (2008) Transcending the Known in Public Health Practice. *American Journal of Public Health*, 98.

Gehl, J. 2012. *Pour des villes à l'échelle humaine*. Montréal QC, Canada: Écosociété.

Hancock, T. (2017) Equity, sustainability and governance: key challenges facing 21st century cities (Part 1). *Cities & Health*, 1, 95-99.

Harari, Y. N. (2014) A brief history of humankind. *Publish in agreement with The Deborah Harris Agency and the Grayhawk Agency*.

- OMS. 1986. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. In *Première conférence internationale pour la promotion de la santé, Ottawa (Ontario)*, 5. Organisation mondiale de la Santé.
- . 2009. Comblir le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé : rapport final de la Commission des Déterminants Sociaux de la Santé. 246. Liban: Organisation mondiale de la santé.
- Pampalon, R. & G. Raymond (2000) A deprivation index for health and welfare planning in Quebec. *Chronic Dis Can*, 21, 104-113.
- Québec, G. d. 1979. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. . Ministère des Affaires municipales. Québec.
- . 2001. Loi sur la santé publique.
- . 2006a. Loi sur le développement durable.
- . 2006b. Loi sur les compétences municipales.
- . 2016. Politique gouvernementale de prévention en santé.
- Rose, G. (1985) Sick individuals and sick populations. *International Journal of Epidemiology*, 30, 427-432.
- Rose, T. 2016. *The End of Average: How We Succeed in a World that Values sameness*. United States: HarperCollins.
- Rosen, G. 1958. *A history of public health*. New York : MD Publications.
- Subramanian, S. V., K. Jones, A. Kaddour & N. Krieger (2009) Revisiting Robinson: The perils of individualistic and ecologic fallacy. *International Journal of Epidemiology*, 38, 342-360.
- Subramanian, S. V. & I. Kawachi (2004) Income Inequality and Health: What Have We Learned So Far? *Epidemiologic Reviews*, 26, 78-91.